LISVDHE/Droits de l'homme

Ligue des Sacrifices Volontaires pour les Droits Humains et l'Environnement.

Contacts: *RUTSHURU/Rubare. Rue du centre de santé. Maison Shauri.*

Tel : *+243997094203, 994264694*
Mail : *lisvdhe@gmail.com, lisvdheligue@yahoo.fr,*

À quelle ange la population civile du Nord-Kivu doit-elle se vouer ?

Recueil de la situation des droits humains dans les zones sous contrôle du M23, des FARDC et autres groupes armés. (Cas du territoire de Rutshuru , Nyiragongo et la ville de Goma

Ce rapport explique et démontre à combien ni la population vivant les zones sous contrôle des rebelles du M23 et ceux des zones sous contrôle des FARDC ou autres groupes armés sont tous victimes des différentes violations de droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Anicet KATSUVA, Président LISVDHE

30/10/2013

Introduction

De complément aux différents rapports dressés par LISVDHE précédemment, il faut rappeler que c'est depuis juillet 2012 que les rebelles du M23 contrôlaient la quasi-totalité du territoire de Rutshuru et Nyiragongo, province du Nord Kivu à l'Est de la RDC.

Dès leurs existences, avec d'autres groupes armés, ils avaient commis des graves et massives violations des droits de l'homme à la population civile de la zone qui était sous leur contrôle. Ceci s'explique par le fait que LISVDHE ne cessait d'enregistrer au quotidien plusieurs bavures et violations de droits humains.

D'autres parts, il faut rappeler que les abus et atteintes aux droits humains ne se limitent pas seulement à la limite des zones qui étaient sous contrôle des éléments M23 et les groupes armés répertoriés dans la même région que ce dernier, mais plutôt aussi partout. La preuve en ait que plusieurs bavures ne cessent de s'observer et de se répertorier aussi dans les zones sous contrôle de l'armée régulière (FARDC), de la police et des services de renseignement de la République Démocratique du Congo. C'est dans cette cadre que LISVDHE restant prêt de la population de la province du Nord Kivu et particulièrement du territoires de Rutshuru, Nyiragongo, Masisi, Beni et Goma qu'elle tient à élaborer ce présent rapport dans lequel elle retrace différents cas faisant états aux violations des droits humains tout en y établissant les responsabilités de chacun des groupes armés sur terrain.

Le présent rapport sur la situation des Droits humains au Nord Kivu, précisément en territoire de **Rutshuru**, **Masisi** et **Nyiragongo** couvre la période allant du début vers fin du mois d'Octobre **2013**.

Compte tenu de la grandeur de la province et particulièrement des précités territoires, la restriction des ressources financiers de LISVDHE et les menaces adressées à l'égard de ses défenseurs/agents, il serait erroné de prétendre étaler ici toute la réalité de la situation des droits humains prévalant au Nord Kivu.

Ainsi, il faut dire que ce rapport est réparti en quatre points à savoir une brève introduction, un regard sur le contexte sociopolitique et sécuritaire, l'état des lieux de la situation des droits humains et des défenseurs des droits humains, une conclusion et des recommandations.

CONTEXTE POLITIQUE ET SECURITAIRE

D'avance, il faut certifier qu'à quasi-totalité, le mois d'octobre a été caractérisé par des affrontements entre le M23 et les FARDC appuyés la Brigade d'Intervention des Nations Unies et plus précisément de la MONUSCO. Ceci s'est observé à Kibumba, Kahunga, Kiwanja, Runyoni, Chanzu etc.

Durant cette période, Le Nord Kivu a été une province dans laquelle sévissaient plusieurs groupes armés, parmi lesquels on peut citer :

- Maï-Maï SHETANI dans le Rutshuru/groupement BINZA,
- FDLR dans le Binza, Mutanda et Tongo,
- FARDC à Tongo, Goma, Béni, Lubero, Vitshumbi, Kanyabayonga, Rwindi/Kahunga, Mabenga et Nyiragongo/Kibumba.
- M23, Rutshuru/Bweza, Kisigari, Jomba, Bukoma, Rugari, une partie de Busanza et Nyiragongo,
- NYATURA dans Busanza, Tongo, Kisigari, Bukoma et Binza

Tels que cités et localisés selon leurs zones de contrôle, tel qu'ils s'affrontent entre eux ou contre le FARDC ou contre le M23.

Il faut aussi rappeler que le M23 et ces autres groupes armés ne possèdent pas des moyens pour prendre en charge l'effectif de leurs éléments. Tous ne sont que des parasites à la population civile. Ce qui justifie explicitement une des causes des violations intentionnelles des droits humains.

En rapport avec les abus et différentes violations des droits humains, il faut dire que tous dans leurs ensemble, partagent des responsabilités dans différents cas des violations graves des droits humains telles que viols et violences sexuelles, assassinats et meurtres, pillages, arrestation arbitraires, tortures etc.…

CONTEXTE SOCIO ECONOMIQUE

Avec la chute de la rébellion du M23 et autres groupes armés dans le Nord Kivu et particulièrement dans le Rutshuru et Nyiragongo, plusieurs violations des droits humains ne cessent d'être enregistrés au quotidien. Il s'agit entre autre le cas des pillages, meurtres, viols, tortures…qui sont commis par les groupes armés précités. Cette situation entraine que le peuple ne vaque plus aisément dans leurs occupations.

Loin des violations des droits humains ci hauts détaillés, il n'est à rappeler qu'au cours des affrontements, les domiciles de la population sont souvent victimes des pillages par des éléments M23 en fuite.

CONTEXTE SOCIAL

Les idéologies de pureté identitaire s'observent déjà dans le language des populations du territoire du Nord Kivu et plus particulièrement des zones sous control des rebelles du M23. Le peuple de ce contrai ne veut plus ni voir ni attendre de ce qui est de la langue, ni de la personne avec une morphologie identique à celle de l'ethnie Tutsi accusée quasiment de la nationalité rwandaise car c'est celle-ci qui est supposée chaque fois apporter régulièrement son soutient au M23.

Cette situation ne crée pas seulement la panique au sein des personnes vivant l'entité qui était sous contrôle du M23 mais plutôt elle tend diviser le lien social jadis tissé entre les différentes communautés ethniques habitant la province du Nord Kivu en particulier et de la RDC en général.

Pour tenter d'échapper à cette situation simulée à des menaces, et par crainte des violations et des représailles considérées à une véritable chasse à l'homme, la population sur place a fui dans des pays voisins lors des affrontements qui ont opposés les FARDC aux éléments M23. C'est cette situation qui explique le déplacement massif de la population qui s'est observée dans les semaines passées à la frontière Ouganda-congolaise, et particulièrement à Bunagana. Il faut rappeler que ces derniers, une fois devant une volonté ferme de retourner chez eux, sont exposés à des difficultés de retour car la plus parts d'eux ne seront plus à la hauteur de retrouver ni leurs domiciles ni leurs ustensiles de la maison laissés.

De la méthode de collecte et d'établissement de la précision des données

Pour collectionner des informations faisant états aux violations de droits humains, LISVDHE organise régulièrement des missions de descente sur terrain. A l'issu de cette activité, les membres de LISVDHE en pleine mission, entre en contact avec les survivantes, les rescapés, les témoins, les représentants ou familles des victimes et les leaders locaux.

Il n'est pas aussi lésé de faire une réminiscence que LISVDHE à une dizaine d'agent vivant les coins et les recoins de la province du Nord-Kivu voir même dans les zones occupées par le M23 et les groupes armés. Ce qui explique purement et simplement qu'ils sont parfois témoins de ce fait qu'ils vivent et partagent les mêmes souffrances, les mêmes difficultés, les mêmes scénettes ou spectacles et qu'ils sont parfois victimes comme tant d'autres personnes victimes de leurs villages respectifs.

C'est pourquoi, il nous faut conclure par dire que ce sont ces personnes et ces méthodes qui nous ont permis de mettre sur pièce un tel rapport considéré à une base des données sur la situation des droits humains au Nord Kivu et particulièrement en territoire de Rutshuru et Nyiragongo.

RAPPORT OCTOBRE 2013

- ***DOCUMENTATION DES ATTEINTES ET VIOLATIONS DROITS DE L'HOMMES***

MEURTRES ET ASSASSINATS

- Dans la nuit du 21 au 22/10/2013, vers 19h00 à Goma/au quartier Majengo, un garçon du nom de DJUMA MUNGANGA de 16 ans qui revenait de son promenade avec ses collègues de même âge, s'était rencontré avec un militaire qui leurs avait exigé de lui remettre son leurs téléphones. Ayant pris un téléphone de l'un, l'autres avait résisté. A cette moindre résistance, ce militaire FARDC a immédiatement tiré sur ce jeune garçon qui avait d'un coup rendu l'âme à Dieu.

- Dans la même nuit, au quartier Katoyi/Avenue KASIKA, sieurs KAMBALE KALUMBI de 23 ans, Nelson NGYANGWIRA de 27 ans et PALUKU NDANDA ont été tiré dessus par les hommes tenus militaires FARDC et armes. Dépêchés à l'hôpital Heal Africa, ces 2 derniers ont succombés avant que la médecine puisse avoir chance d'intervenir pour leurs faveurs.

- Le 23/10/2013 vers 22H00 à Kiwanja, quartier Buturande, Mme …a été fusillé par un homme en armes et uniforme militaire assimilé à celle du M23.

- A la même date prescrit ci haut, à Rutshuru/Kiwanja, quartier Buzito, une fille du nom d'Alphonsine a été tuée par balle d'un élément militaire M23 faute d'avoir déclaré qu'ils allaient être libérés par les FARDC.

- Le 12/09/2013 à Rubare /Rutshuru, sieur KASEREKA MUSOKI a été visité par à son domicile par les homes en armes et en uniformes militaires. Ces assaillants ont été supposés être éléments militaires du M23. Avant leurs départ, ils l'ont logé une balle dans la main droite. Le présumé victime

a été dépêché à l'Hôpital Général de Référence de Rutshuru pour y bénéficier des soins médicaux.

- Le 21/10/2013 à Goma, la nuit vers 0h00, au quartier Mabanga, Mr. Eric TAWITE habitant de Majengo mais qui à sa boutique au quartier Katoyi, avait été tiré dessus par les hommes en armes et uniformes militaires FARDC. Il a été atteint de cette balle au niveau de sa jambe gauche et transféré à l'hôpital CBCA NDOSHO pour qu'il soit soigné.

- Le 14/10/2013 à Kiwanja au quartier Mabungo, Madame à AYUWAMUNGU Joseph, enseignant à l'EP Mabungo a été fusillé par certains des éléments du M23. La même journée, son fils a été aussi blessé par une autre balle à Rutoboko.

- Le 19/10/2013, au quartier à Goma/Mugunga, un corps d'enfant sans vie a été ramassé ayant des traces des brulures. Il était mutilé, bras et jambe coupés.

- Le 16/10/2013, à Goma/quartier Ndosho prés l'école MOYO SAFI, un motard du nom d'Alfred SHUKURU qui transportait un client, arrivé à ce lieu précité, s'est vue arrêté par son client lui disant qu'il venait d'atteindre sa destination. Soudain, ce client a fait sortie une arme de son jaquette et tiré sur ce dernier. Celui-ci est mort sur place.

- Le 28/10/2013 à Rubare/Rutshuru, pendant que les éléments M23 venaient de se vider de la localité de Rubare, Kiwanja et Rutshuru/centre, Mr. GUSTAVE taxateur de la chefferie de Bwisha et familier de la famille du chef de collectivité chefferie de Bwisha, et son épouse, ont été fusillé par les hommes en armes et uniformes militaires assimilés aux éléments NYATURA. Ces derniers, se disaient rechercher Mr. KANZE, aussi habitant de Rubare.

- Le 31/10/2013 au niveau du PNVI/Rumangabo, Mr. SIBOMANA CHARU Faustin dit NGARANGA, motard de Rubare, a été fusillé par les hommes

en armes et en uniforme militaire FARDC. Ces assaillants, s'étaient déguisés en clients qui avaient sollicité cette victime de les prendre sur sa moto jusqu'à Rumangabo. C'est arrivé dans le dit contraint que ces derniers s'étaient détournés contre lui et le fusillés.

ENLEVEMENTS ET DISPARUSSIONS FORCEES

- ✓ Le 21/10/2013 vers 8h00 à Chumirwa sur le tronçon Kako/Ntamugenga, sieur Faustin SEBAJENGA, directeur de l'EP Tarika, a été emporté par les hommes en armes vers une destination inconnue. Pour le libérer, ces assaillants ont exigé une somme de 1870$. Il a été libéré des mains de ce dernier le 22/10/2013.

- ✓ Le 19/10/2013, à Rutshuru/centre, Mr OLIVIER jeune garçon originaire de Goma qui se rendait vers Eringeti dans le territoire de Beni, a été retiré du véhicule pour être emporté à une destination inconnue par les hommes en armes assimilés aux éléments M23. Pour qu'il soit remis en liberté, il a été contraint de payer une somme de 1000$ avant qu'il continue son voyage.

- ✓ Le 25/10/2013 à Rubare/Nyahanga tout près de la central hydroélectrique Mondo Guisto/Nyahanga, sieurs KAMBALE KAPOSO dit GAPE chef de cité adjoint de Rubare, MAGURU BARATUBUSA chef de cité de Rubare, NTIRIVA et Mr. BWICHA ancien capita de KAKO, tous issus de l'administration investie par le M23, quand ils revenaient de Rutshuru vers Rubare, ont été enlevé de la voiture marque Landrover par les hommes en armes et en uniforme militaires qui leurs avaient emporté vers une destination qui demeure jusqu'à nos jours inconnue. Après un contact direct et face à face de LISVDHE avec deux éléments FDLR au grade du capitaine et un autre Major, membres au groupe qui aurait emporté ces précités, ce dernier a confirmé à la délégation LISVDHE qu'à l'arrivée de ses capturés dans la brousse et particulièrement dans leurs positions, les épouses à ces assaillants leurs avaient torturés sérieusement et terriblement. Le lendemain matin, pendant que ses assaillants FDLR et NYATURA étaient retournés en opération, ils étaient retournés rencontrés l'un d'eux en personne de Mr. BWICHA tué par ses dites épouses.

TORTURES

- Le 25/10/2013, à Goma/Q.Majengo, Mr. KASEREKA LYANGETSE Flavien, qui revenait d'un cabaret vers 19h00, a été arrêté par les éléments FARDC/Unité de Réaction Rapide/Commandos. Il a épuisé 4 jours au cachot de la position ICCN non loin du rond point entrée Goma à Kibati. D'abord victime des arrestations arbitraires, chaque matin recevait des coups des boxes et des pieds sous prétexte de la gymnastique qui l'imposerait de faire appel à ces proches.

VIOLENCES SEXUELLES

- Le 02/11/2013 à Rubare/Rutshuru, Mme KAHINDO ALINE âgée de 16 ans, a été violée par un élément en arme appartenant au groupe NYATURA qui est sous responsabilité de Mr. MANOTI. Avec les opérations militaires prévalant actuellement dans le territoire de Rutshuru, LISVDHE s'est retrouvé dans l'incapacité de faire suivi du dossier et surtout pour que l'agresseur soit arrêté. Il importe que la sécurité y soit rétablie pour que LISVDHE se retrouve à la hauteur d'accompagner la victime devant toute les instances judiciaires compétentes pouvant intervenir dans ce dossier.

- Le 30/10/2013, à Goma/Q. Majengo, Mlle Hélène KAVIRA dite Rosette de 18 ans a été appelé par un garçon du nom de KAKULE Jean Chrysostome dont l'âge peut varier entre 25 -30 ans, et qui d'après les relations qu'il entretient avec ce garçon, il l'avait appelé à son domicile. Y arrivé, l'a acheté de la boisson y administré du drogue. Après que cette dame eût été ivre, ce dernier a eu le temps de la violer. LISVDHE saisi de cet incident, a pris la victime et l'accompagnée à l'hôpital Heal Africa de Goma pour qu'elle bénéficie des soins médicaux. Entre temps, elle l'avait prise et l'accompagné à la police pour le démarrage des processus de la justice. Avec le concours de LISVDHE, l'auteur de cet incident est aujourd'hui au cachot de la PSPEF Goma pour qu'après la justice soit faite. Dans ce dossier, LISVDHE attend que le dossier soit déféré devant le Tribunal de Grande Instance du Nord Kivu pour poursuivre son assistance judiciaire à cette victime. Dossier encours.

- Le 05/11/2013 à Rubare, vers 23h00, Mlle KANYERE Dévote a été violée par un élément du groupe armé NYATURA. Abandonné à son triste sort, a été déférée à l'hôpital général de référence de Rutshuru pour y bénéficier des soins appropriés. Faute des opérations militaires prévalant actuellement dans le territoire de Rutshuru, LISVDHE n'a pas su faire suivi de ce dossier et particulièrement pour faciliter l'arrestation de l'agresseur. Il faudrait que la sécurité y soit rétablie pour que LISVDHE se retrouve à la hauteur d'accompagner la victime devant toute les instances judiciaires compétentes pouvant intervenir dans ce dossier.

- Le 30/102013 à Kabizo/Tongo, la fillette FURAHA KAZINGUFU fille de KAZINGUFU de 2 ans et 9 mois a été violée par un garçon du nom de NTAWIHEBA BAKUNZI de 19 ans dans le toit de parents à cette dernière. Il faut dire que les parents de cette dernière ont des voisins fabriquant la boisson MUSURURU. Faute de cette bière, les enfants ont toujours eu l'habitude de se scotcher à côté de ces voisins. Alors le jour de l'incident, ce voisin d'avait pas fabriqué sa bière. Cependant, ce jour là, ce malfaiteur était venu et la rencontrer dans le domicile à ce voisin et la viola. LISVDHE ayant été saisi de ce cas, a accompagné la victime au centre de santé KABIZO pour des soins et a enfin mené des plaidoyers auprès de la police sur place pour que l'auteur soit attrapé et jeté au cachot et après au Tribunal Militaire de Grande Instance du Nord Kivu à Goma. A nos jours, et à l'issu des plaidoyers de LISVDHE, l'auteur est au cachot d la police Nationale Congolaise, unité de la Protection de l'enfant et de la femme (PSPE-F) à Rutshuru où il attend être référé à Goma. Enfin, LISVDHE a pris la victime et la présentée devant l'Hôpital Heal Africa et devant la PSPEF Province du Nord Kivu. Il faut dire qu'en attendant que la procédure de la police soit finie, LISVDHE s'attend à une assistance judiciaire gratuite devant le Tribunal de Grande Instance.

TRAVAUX FORCES

- Le 14/10/2013, à Kibumba, territoire de Nyiragongo, le M23 arrêtait les hommes et jeunes garçons pour aller leurs creuser des canaux et trous leurs souvent servis lors des affrontements. Ces cas avaient été répertorié à HEHU et dans d'autres milieux situés juste à la frontière congolo-rwandaise.

- Le 16/10/2013 sur le tronçon Kako-Ntamugenga et Kako-Kalengera, les jeunes garçons et papa, ont été retenus et rendus sur les axes précités pour couper les arbres, cafés et cannes à sucre qui sont juste aux bords de la route. Cette activité, a été motivée par des raisons sécuritaires. Ici les plantules de la population et du domaine de Katale ont été saccagées de contrainte par cette population et cela sous ordre des responsables du M23.

ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DETENTIONS ILLEGALES

- Le 28/10/2013, à Goma/quartier Majengo, Mr. MUMBERE mécanicien des motos à Majengo juste à coté de l'arrêt de la police de sécurité routière, a été arrêté par les éléments de la police judiciaire basée à Majengo faute qu'il venait de son travail et se rendait chez lui vers 19h00.

EXTORSIONS ET PILLAGES

Sur tronçon Tongo-Kalengera, y est érigé deux barrières dont l'une est celle des FDLR et l'autre des FARDC alliés aux autres services de sécurités de l'Etat congolais. Ces barrières sont la base des plusieurs extorsions. A la barrière à la responsabilité des FDLR, pour y franchir, chaque passant en véhicule, sur moto, sur vélo comme à pied sont contraint de payer 500FC et 200FC à 500FC selon le cas à la barrière contrôlée par les FARDC.

Loin de cette taxe illégale payée juste à des différentes barrières, il faut parler des taxes payées aux FDLR pour qu'on ait accès à son champ ou sa moisson à Marangara/Tongo. Cette taxe évalue selon la période. Avant de cultiver, il faut payer 50$. Et pendant la maturité des plantes ou lors de la moisson, il faut

encore payer 10 kg d'haricots. Cette situation bat record à Kanyangili/Marangara-Tongo et à Kabizo/Tongo.

Par ailleurs, il faut aussi citer le cas de tout propriétaire d'une vehicule qui se rend charger ses marchandises de vivres et tout acheteur des vivres sur Tongo, sont aussi soumis à un taxe obligatoire qui varie entre 50$ et plus. Les frais exigés varient de la qualité des vivres qu'on pourra charger ou qu'on pourra aller acheter. Toutes ces taxes sont une obligation infligée à la population congolaise par les éléments FDLR.

COMPLEMENT

Présence du mouvement islamiste EL SHABAB au Nord Kivu

Loin des violations des droits humains en charge du M23 et autres groupes armés, pour un rétablissement de la paix à l'Est de la RDC et bien attendu au Nord Kivu, plusieurs défis restent à relever. C'est pourquoi LISVDHE ne cesse de dénoncer la présence des éléments EL SHEBAB au Nord Kivu. D'après les informations à la table de LISVDHE, ce mouvement terroriste a pris sa création et est opérationnelle à l'Est de la RDC depuis 2009. Il était d'abord installé à Katwiguru/Kigaligali sur la route allant vers la frontière congolo-ougandaise d'Ishasha en territoire de Rutshuru. Ici, ils y avaient créé un centre d'instruction de ses troupes, et qui malheureusement et sur une courte période n'avait pas su fonctionner aisément faute de la présence des éléments FDLR et Maï-Maï dans ce contrai. Face à ce blocage, cette base a été contrainte de se diriger à KDF/Béni dans la partie Nord de la province du Nord Kivu, autrement dit grand Nord, plus précisément à Mukoko sur la route allant vers Bunia en passant par KASITSI.

Il faut ajouter que ce mouvement est entrain d'accroitre son effectif via plusieurs centre de recrutement éparpillés dans plusieurs villages du Nord Kivu, et notamment à Rutshuru, Kibirizi, Goma, Butembo, Béni etc. Dans la ville de Goma, le recrutement était premièrement conduit par Mr. AHMAD dit BUDJIHAD, qui vers le mois de mars 2013, LISVDHE l'avait dénoncé devant le service en charge de renseignement (ANR) du gouvernement de la République Démocratique du Congo. A l'issu de cette dénonciation, celui-ci a été arrêté et

déféré à Kinshasa où il a été libéré récemment. De son retour et son arrivé à Goma, il avait du coup embarqué son épouse, ses enfants et rejoindre son mouvement sur Béni. Après le départ de celui-ci, en son remplacement, Mr. SULEIMAN ZACHARIA en provenance de Nairobi était arrivé. Du travail et séjour de ce dernier à Goma, celui-ci a été à chaque fois visité par une personne qu'on soupçonnait être le grand financier du mouvement reconnu en la personne de Mr. AMISI SULEIMAN en provenance du Rwanda.

Pour ce qui du trafic de leurs nouveaux recrus vers le centre d'instruction situé à Béni, ce mouvement au stade embryonnaire, a un centre de Transit à Goma, précisément sur Quartier Katindo en face de l'école SEBYERA. Ce centre de Transit est l'ancien logement de Mr. BUDJIHAD le grand leader de ce mouvement au Nord Kivu.

Enfin, il faut conclure par dire que pour préserver l'évolution de ce mouvement, le principe d'éliminer tout ce qui pourrait constituer à des barrières à son perfectionnement et son bon fonctionnement dirige ce mouvement. Cependant, plusieurs personnes ont été intentionnellement exécutées par les leaders de ce mouvement.

ACTIVITES DE PROMOTION ET DE DEFENSE DES DROITS DE L'HOMME

Tel que élucidés et détaillés sur le couloir des violences sexuelles enregistrées, comme activité, pour prétendre protéger les 4 victimes, LISVDHE leurs avaient accompagnés devant les structures médicales de leurs milieux respectifs pour qu'ils bénéficient des soins. Après, pour une prise en charge juridique et judiciaire, LISVDHE leurs avaient accompagné devant les postes de police pour que leurs agresseurs soient arrêtés et déférés devant les juridictions compétentes. L'on peut rassurer et confirmer qu'à nos jours tous leurs agresseurs sont déjà arrêtés, et deux parmi eux sont déjà à Goma ou ils attendent justice. LISVDHE pour sa part, en collaboration avec l'Association des Barreaux Américains (ABA) n'attend que les audiences soient fixées pour entamer une assistance judiciaire gratuite à l'égard des victimes.

Pour ce qui est du cas des tortures sur ses 4 défenseurs, sieurs Innocent MASUHA, MIGABO NZABA, TUMAINI Jean Paul et DUDU BAHATI en l'occurrence, en collaboration avec ACAT Nord Kivu, LISVDHE prétend entreprendre et poursuivre la réouverture du dossier qui était ouvert en charge de leurs agresseurs, et précisément contre Mr. KANYABWISHA ZIRIMWABAGABO BASAMAZA commandant police Kabizo/Tongo, sieur BAHATI dit Diouf capitaine FARDC près 601ème régiment et Autres qui sont issus du M23 mouvement rebelle fini. Le premier dossier a été ouvert sur numéro : 1601/013 et se retrouve aux mains de Mr. Bernard LIKONO MUDUMBI Magistrat près le Tribunal Militaire de Garnison du Nord Kivu de Goma.

Enfin, il faut aussi parler la campagne BRISONS LE SILENCE continue en territoire de Rutshuru. Ceci, résulte de faire prendre conscience à la population des conséquences du silence vis-à-vis de tout abus et violations des droits humains subis. LISVDHE voudrait que la population ait pris conscience des méfaits des violations des droits humains et du silence à leur égard, qu'elle adopte la culture de la dénonciation de celles dont elle est victime.

DIFFICULTES RENCONTREES

Au cours de toutes les activités dont LISVDHE effectue quotidien, elle se retrouve plusieurs blocages qui l'entrainent à atteindre sa mission et sa vision. Parmi ces blocages, citons :

- ✓ Manque des moyens financiers pour garantir les moyens de transport et autres prises en charge des victimes à haut risque,
- ✓ Manque des moyens de transport facilitant le déplacement des agents au cours des différentes activités de LISVDHE,
- ✓ Nombre inefficace des bureaux d'écoute des victimes et des cliniques juridiques dans les zones postes conflits,
- ✓ Niveau très bas de connaissance ou d'information sur la loi à la population paysanne des zones en conflits et post conflits,
- ✓ Représailles, harcèlements et menaces contre les défenseurs des droits humains,
- ✓ Les défenseurs sont parfaitement ou imparfaitement non informés de la notion de protection ou de gestion de leur propre securite,

- ✓ Manque des matériels bureautiques capable de faciliter la rédaction, la conservation ou la transmission des différents des rapports.

RECOMMANDATIONS

a) Au gouvernement de la République Démocratique du Congo

- Arrêter les hauts responsables politiques et militaires du M23, et au préalable, les poursuivre par des mandats d'arrêt partout où ils se retrouveraient,
- Poursuivre, et d'office renforcer ses coopérations diplomatiques pour que l'arrestation et l'extradition des grands criminels soit effective,
- En vue de démanteler tous réseaux des malfaiteurs, tout mouvement rebelle et groupe armés, renforcer l'effectif des éléments de la PNC et renseignement dans la ville de Goma, dans les cités comme dans les villages retirés du contrôle des éléments M23,
- Désolidariser les FARDC des éléments FDLR et autres groupes armés.
- Ouvrir des sérieuses enquêtes sur des crimes commises lors de l'occupation/contrôle du territoire de Rutshuru et Nyiragongo par le M23, et en traduire en justice les auteurs des violations graves des droits humains,
- S'apprendre aux autres groupes armés comme il l'a été fait aux M23 (NYATURA, FDLR, ADF/NALU, LRA, Maï-Maï, APCLS etc.)
- Pour donner chance à une application stricte de la loi, et pour une meilleure lutte contre l'impunité, poursuivre la construction des prisons capable de garder les criminels sous réserve du délai qui leurs ait été préservé comme peine ; et enfin, créer et diversifier des mécanismes de lutte contre la corruption au sein de l'appareil judiciaire,
- Créer des mécanismes et structures d'encadrement des démobilisés et enfants soldats,

b) A la communauté internationale (MONUSCO) et autres partenaires du gouvernement de la RDC

- ↳ Ne pas cesser d'apporter son soutien aux éléments de la FARDC, et ceci pour une facilitation à la neutralisation des autres groupes armés

tels que les ADF NALU, les LRA, les Maï-Maï, les NYATURA, les APCLS etc.

- Pour meilleure neutralisation des groupes armés, poursuivre l'option militaire et proposer la clôture des négociations de Kampala, et ne s'attaquer qu'aux groupes armés restant comme il a été fait au M23.

- Veiller à ce que la neutralisation du M23 ne soit pas une mascarade, et qu'elle ne soit plus un temps de passer à la création d'un tiers groupe ni de passer à une quelconque préparation à une prochaine menace contre la république,

- Faciliter l'intégration et la protection des hommes de troupes issus du M23 et qui s'étaient rendu pour intégrer les FARDC, et renforcer les actions du processus DDR et DDRRR,

c) Aux partenaires de LISVDHE

- Renforcer les activités des organisations de défense des droits humains liées à la documentation des cas faisant états aux violations des droits humains dans les zones retirées du contrôle du M23,
- Renforcer les capacités des défenseurs des droits humains par des formations cadrant sur la gestion de la sécurité et protection,
- Pour une restauration effective de la paix à l'Est de la RDC et plus précisément dans les territoires retirés du contrôle des éléments M23, soutenir les activités liées à la sensibilisation à la lutte contre les conflits et la cohabitation pacifique des différentes communautés ethniques,

d) A la population civile

- Dénoncer toute cache d'armes ou tout d'élément appartenant à des réseaux ou des mouvements rebelles et d'autres groupes armés auprès des autorités compétentes,

- De briser silence vis-à-vis des criminels qui ont été soumis devant les cours et tribunaux, et les poursuivre pour que les victimes y relatives soient réhabilitées dans leurs droits (obtention des réparations),

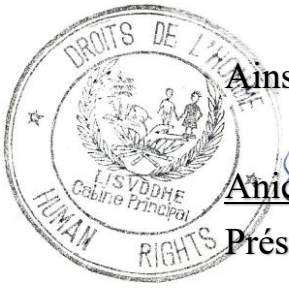

Ainsi fait à Goma, le 05/11/2013

Anicet KATSUVA

Président